

Addenda au Rapport annuel 2022-2023



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2

Téléphone : 418-335-1112
Site internet : www.arfpc.ca

PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Cette section présente les résultats associés aux quatre critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés;
3. Le suivi des plantations;
4. L'évaluation de la qualité des documents.

Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'Agence et le MRNF. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

Le Tableau 10 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022. Pour la préparation de terrain, le reboisement et l'entretien de plantation, le

nombre de dossiers vérifiés est de 49 sur un total de 477 dossiers soumis. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes est stable par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

**L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence.
La cible est de 100%.**

TABLEAU 10. VALEUR DES DOSSIERS SOUMIS ET VÉRIFIÉS POUR TROIS GROUPES DE TRAITEMENTS

Traitement	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
	Nombre	Valeur (\$)	Quantité (ha, milliers plants)	Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
				2021-2022		2020 - 2021	2021-2022		2020 - 2021	2021-2022		2020 - 2021
				Nb	%	%	\$	%	%	ha, milliers plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	147	547 240	594	15	10	11	73 133	13	13	85	14	14
Entretien de plantation (ha)	165	1 256 617	633	17	10	10	124 544	10	9	60	10	9
Reboisement (1000 plants)	165	534 069	913	17	10	8	95 496	18	15	159	17	15
Total	477	2 337 926	-	49	10	9	293 173	13	11	-	-	-

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, il y a eu deux dossiers non conformes. Dans le groupe des traitements non commerciaux, il y a 1 dossier sur 8 qui est non conforme. Dans le groupe des traitements commerciaux, il y a 1 dossier sur 56.

En effet, deux dossiers facturés étaient complètement inadmissibles ou présentaient des problématiques sur les 49 vérifiés. En conclusion, il n'y a aucun dossier vérifié aléatoirement dans les travaux en chaîne qui

était non conforme. Il y a un dossier de vérification ciblée dans le groupe de la préparation de terrain qui présentait une problématique et qui était non conforme. Cette vérification est un cas fortuit.

Excluant le cas isolé en préparation de terrain, l'Agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation atteignent les objectifs poursuivis dans le Cahier de références techniques produit par le MRNF en 2022.

Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés

Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du Programme FEFEC-Boisement de friches et du Programme 2 GA. Au total, ce sont 1 060 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les trois programmes. La période de vérification opérationnelle (VO) 2022-2023 s'est déroulée du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 8 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des demandes d'avis technique. Le résultat global de la qualité demeure très bon et relativement stable depuis les trois dernières années. En 2022-2023, on obtient une qualité moyenne pondérée de 97 % alors qu'en 2020-2021, ce résultat était de 97,5 % (Tableau 11).

Tous les groupes de traitements obtiennent une qualité supérieure au seuil exigé.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces dossiers touchent deux conseillers pour lesquels l'Agence a réclamé le remboursement des travaux payés ou a diminué la valeur des travaux qui devaient être payés, soit 880.11 \$ et a imposé des pénalités de 440.06 \$. Le montant total de réclamations s'élève à 1 320.17 \$. Cependant, précisons que certaines vérifications ciblées ont été réalisées de façon fortuite pour un total de 127.80 \$ en remboursement.

Les sommes réclamées aux conseillers forestiers ne représentent que 0,03 % de la valeur totale des travaux durant la période de vérification. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité d'exécution des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence.

TABLEAU 11. SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ET DES RÉCLAMATIONS PAR GROUPE DE TRAITEMENTS

Traitement	Dossiers soumis	Dossiers vérifiés	Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)	Qualité exigée (%)	Remboursement (\$)	Pénalité (\$)	Total (\$)
Préparation de terrain	147	15	96,3	95,0	-	-	-
Entretien de plantation	165	17	98,1	90,0	-	-	-
Traitements précommerciaux	27	8	98,1	90,0	496.32	248.16	744.48
Traitements commerciaux	556	57	97,7	100,0	383.79	191.90	575.69
Reboisement	165	17	93,7	85,0	-	-	-
Total	1 060	113	97,0	-	880.11	440.06	1 320.17

Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.

La cible est le seuil de qualité acceptable.

Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantations est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MRNF. Les suivis sont réalisés deux et cinq ans après le reboisement. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

Cette année, tous les conseillers forestiers ont transmis leur suivi de plantations, tel que demandé par l'Agence. Le Tableau 12 présente les résultats globaux de suivis qui ont été obtenus.

L'Agence peut confirmer que 99 % des dossiers de reboisement facturés en 2017 ont été suivis. Les plantations réalisées en 2020 ont été suivies à un taux de 99 %. Les résultats sont semblables par rapport à l'an dernier. La cible de 100 % des plantations suivies est presque atteinte. Il y a deux dossiers qui n'ont pas été suivis en raison de la vente des propriétés.

**L'indicateur est le nombre de plantations suivies.
La cible est 100 % des plantations suivies.**

TABLEAU 12. SUIVI DES PLANTATIONS						
Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2017			Suivi des plantations de 2020		
	Nb de dossiers à vérifier par les CF	Nb de dossiers suivis*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossiers à vérifier par les CF	Nb de dossiers suivis*	Pourcentage de dossiers suivis
Total	98	97	99 %	138	137	99%

* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarni)

Critère 4 : Évaluation de la qualité des documents

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction des factures par l'Agence. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, il n'y a que deux dossiers contenant une non-conformité (0.2 %). La cible est pratiquement atteinte avec 99.8 % de qualité. Spécifions ici que des corrections supplémentaires à ces deux dossiers ont été réalisées. Elles n'ont pas été compilées.

**L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence.
La cible est 100 % des documents conformes.**